

Les territoires et La Poste : un partenariat renforcé par la crise sanitaire



Par **Patrick Chaize**, Sénateur de l'Ain, Président de l'Observatoire National de la Présence Postale*

Aujourd'hui, une commune sur trois en France dispose d'un point de contact postal. La crise sanitaire a révélé une nouvelle fois, y compris par leurs critiques parfois vives, l'extraordinaire attachement que les Français ont pour ce service public. Comme tout le pays, La Poste a dû affronter la crise et se réorganiser pour maintenir le service postal dans les territoires. En tant que Président de l'Observatoire national de la présence postale, je retiens de cette période la résilience de cette entreprise qui a su, au fil des semaines, s'adapter pour jouer un rôle essentiel dans la survie de notre pays.

Les premières semaines de la crise sanitaire, l'entreprise a souhaité assurer la protection sanitaire de ses clients et de ses collaborateurs en limitant au maximum leur exposition. Sans les mesures de base de protection (gel hydroalcoolique, points d'eau pour le lavage des mains, plexiglass pour les guichets), l'activité n'aurait pu être maintenue sur une durée aussi longue de crise. Cette responsabilité d'entreprise, je la comprends car 50 000 facteurs malades représentent potentiellement 150 000 personnes contaminées.

La consolidation du socle industriel, nécessaire car l'entreprise est avant tout une usine de production, s'est faite à travers la réorganisation de la distribution du courrier et des colis et de l'accueil dans les bureaux de poste. L'ensemble des décisions prises par l'entreprise s'est fait en consultation avec la médecine du travail, les organisations syndicales et dans chacun des milliers d'établissements à travers les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. 1 600 bureaux, ceux ayant les flux les plus importants, ont été maintenus ouverts les premières semaines et la distribution du courrier et de la presse a été ramenée à trois jours par semaine. La profondeur de cette réorganisation a suscité des critiques, notamment dans les territoires ruraux où le service postal représente souvent le dernier service public restant. Plus que la décision, c'est la méthode qui a interrogé.

Mais ce que je retiens de cette période de crise, ce ne sont pas les critiques et les difficultés. Ce que je retiens, je tiens à le souligner, c'est la réactivité de La Poste qui a renoué immédiatement le dialogue avec les élus locaux, sa volonté farouche à augmenter chaque semaine le service rendu aux populations. Dès la fin mars, les instances de gouvernance territoriale composées d'élus et de représentants de l'Etat se sont réunies : l'Observatoire national de la présence postale au niveau national, toutes les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) au niveau local. De ce dialogue nourri, des mesures correctives ont été apportées dès la première semaine d'avril et Philippe Wahl, Président-Directeur général du Groupe, a pris des

<https://www.larevueparlementaire.fr/articles-revue-parlementaire/3520-patrick-chaize-les-territoires-et-la-poste-un-partenariat-renforce-par-la-crise-sanitaire>

engagements devant le Parlement. J'ai pu constater, lors de la dernière réunion de l'Observatoire le 5 mai, que ces engagements ont été respectés. Les élus locaux qui siègent dans les CDPPT me l'ont confirmé car toutes les commissions se sont réunies une nouvelle fois fin avril.

Début mai, près de 12 000 points de contacts postaux sont en activité, dont 5 475 bureaux de poste. Le travail par bassin de vie a permis une meilleure couverture territoriale dans chaque département. La Poste a prévu la réouverture progressive de la totalité des bureaux de poste avant la fin du mois de mai, avec des horaires adaptés là où la situation sanitaire le nécessitera. A partir du 11 mai, le rétablissement d'une distribution des courriers et des colis 6 jours sur 7 se fait de manière progressive et la quasi-totalité des distributeurs d'argent est fonctionnelle. Autre mesure exceptionnelle actée lors du dernier Observatoire national de la présence postale : l'accès à tous les bureaux de poste sera maintenu pendant la période estivale de cette année par un système de permanences.

Pendant la crise sanitaire, La Poste a assuré ses services de proximité humaine : la vigie, la livraison de repas, la livraison de médicaments. Services qu'elle a priorisés et maintenus 6 jours sur 7 depuis le début de la crise. 800 millions de lettres et 58 millions de colis ont été distribués pendant ces 8 semaines. Dans la tourmente, l'entreprise a su innover et accélérer, qu'il s'agisse de la collecte du courrier à domicile, désormais possible, du haussement du plafond de retrait dans les agences postales de 350 à 500 euros par semaine, de la plateforme en ligne permettant le maintien de l'activité des commerçants de proximité ou des équipements de sécurité dont elle a doté les mairies et les commerçants. Je tiens à souligner ces réussites.

1,5 million de personnes a pu retirer les prestations sociales et les retraites dans les bureaux de poste, début avril et à nouveau la semaine dernière. Cette mobilisation des postiers, des volontaires, avec l'appui des maires et des forces de l'ordre mérite d'être saluée car c'était un enjeu vital pour les personnes les plus fragiles. Le réseau des bureaux de poste portera aussi massivement la distribution de la prime exceptionnelle versée aux ménages les plus modestes mi-mai.

En tant que Président de l'Observatoire national de la présence postale, je reste très attaché à l'esprit de partenariat qui définit depuis des années les relations entre les élus et La Poste. Nous devons partager les périodes difficiles et les réussites avec le même esprit solidaire et la volonté de répondre aux besoins des territoires. Pendant la crise, les territoires ont clairement affirmé leur besoin de services postaux. Et à travers leur expression exigeante, les élus formulent leur souhait de voir réussir la mutation de La Poste, entreprise de proximité humaine. ■

**Patrick Chaize est Sénateur de l'Ain, Vice-Président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, Président du groupe d'études Numérique du Sénat, Président de l'AVICCA, Président de l'Observatoire National de la Présence Postale*